

● (2.10 p.m.)

Si je suggère au premier ministre de songer à discuter avec les premiers ministres provinciaux la création de comités analogues à ceux des assemblées législatives provinciales, c'est que tous les Canadiens ne peuvent pas, bien sûr, prendre part aux discussions de détail sur la constitution. Leurs représentants élus aux divers échelons de gouvernement devraient pouvoir présenter leurs idées et échanger leurs vues quant aux structures actuelles et futures de notre pays. Il va de soi que si la discussion reste au niveau des gouvernements seulement, le gouvernement fédéral et les dix gouvernements provinciaux, qui détiennent l'autorité, hésiteront à changer la constitution. Ils n'accepteront pas volontiers de réduire leurs pouvoirs.

Les députés fédéraux et provinciaux n'ont pas subi l'inévitable influence corruptrice de l'exercice du pouvoir. Ils devraient participer à la discussion afin que les objectifs en vue desquels doit s'exercer le pouvoir soient réalisés.

A mon avis, monsieur l'Orateur, le premier ministre, de la meilleure foi du monde, j'en suis sûr, a quelque peu exagéré le résultat de la conférence qui s'est terminée mercredi. Je m'empresse de dire qu'elle a été très utile. Elle a surtout permis de réaliser deux choses. D'abord, la question des droits linguistiques, où le terrain perdu depuis février 1968 a été regagné. Au moins dans une mesure utile. Chose plus importante, comme le premier ministre et le chef de l'opposition (M. Stanfield) l'ont tous deux souligné, le fait qu'à la fin de la conférence s'est manifestée la volonté bien arrêtée de poursuivre la tâche à une allure accélérée. Il suffit de cela pour que cette conférence de trois jours pose un jalon important et utile pour l'avenir de notre pays.

Il est exagéré de considérer l'unanimité dont a parlé le premier ministre ce matin comme d'une réelle entente entre les gouvernements sur l'une ou l'autre des questions visées. En fait, il s'agit de décisions tendant à déférer chaque question à un comité, comité permanent, comité des ministres ou sous-comité. Lorsque des résolutions plus concrètes ont été présentées, résolutions que les fonctionnaires auraient aimé que la conférence accepte en principe, et qui auraient été inscrites dans la Constitution—à propos d'atteintes aux droits de l'homme, par exemple—on s'y est opposé ou on les a atténuées.

Je n'entends pas ici critiquer le premier ministre fédéral ou les premiers ministres des

[M. Lewis.]

provinces. L'atmosphère n'est plus à la coopération comme elle l'était avant février 1968, et c'eût été manquer de réalisme que de s'attendre à un accord ferme, même en principe, sur les questions intéressant particulièrement les représentants à la conférence. Je veux souligner le fait que les véritables problèmes n'ont pas encore été discutés à fond et affrontés, monsieur l'Orateur. Ils appartiennent à l'avenir. Les difficultés ne sont nullement derrière nous; elles sont devant nous. Je suis certain que le premier ministre en conviendra volontiers.

Le fait qu'il y ait au Canada des problèmes et des conflits ne me décourage pas. L'histoire nous apprend que tout pays sans problème est probablement mort et tout pays sans conflit probablement en train de mourir. Le progrès est le résultat de la solution des problèmes et des conflits qui apparaissent sans cesse dans la société. Je ne m'attends pas à ce qu'à un certain stade du développement humain un palier soit atteint où il n'y aurait plus ni problèmes, ni conflits. Cela est inconcevable.

Je suis sûr que tous les députés veulent que le pays puisse régler ses problèmes et ses différends afin que nos concitoyens atteignent un idéal plus élevé. Il faut une refonte complète de la constitution pour faire face aux besoins actuels et futurs. Nous nous opposons à un rapiéçage au pied levé qui serait sans rapport avec l'évolution d'une société industrielle moderne. La société tend de plus en plus à s'urbaniser et de nouvelles difficultés ne cessent de harceler la majeure partie de la population, même la bourgeoisie, mais surtout la classe pauvre et celle des gagne-petit.

Notre position est sans équivoque, monsieur l'Orateur. Quelques années d'étude et de discussion aboutiraient à une nouvelle constitution qui renforcerait, au lieu de les affaiblir, les capacités et les pouvoirs du gouvernement fédéral et du Parlement, pour le plus grand bien du peuple canadien. Il faut les renforcer afin que le gouvernement et le Parlement puissent établir des normes minimums et égales pour tout le pays, en matière de revenus, de services publics, d'enseignement, de santé et de bien-être, de logement, de salubrité de l'air et de l'eau, au profit de tous les Canadiens, sans distinction de classe ou d'origine.

J'ai énoncé cet objectif national d'une façon simple et banale. On n'atteindra pas cet objectif national en affaiblissant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. L'attitude du premier ministre en ce qui concerne la